

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-530 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension a adopté le règlement numéro 2000-349 relatif au lotissement ;

ATTENDU que ledit règlement numéro 2000-349 est entré en vigueur le 19 septembre 2000 et a été modifié par les règlements suivants :

- 2000-349 19 septembre 2000
- 2001-361 29 octobre 2001
- 2007-410 20 mars 2007
- 2007-413 20 juin 2007
- 2010-444 31 mai 2010
- 2016-486 6 juin 2016

ATTENDU des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu de modifier ce règlement ;

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q c. A-19.1) et que les articles du règlement 2000-349 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 juin 2021 ;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021 ;

ATTENDU que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 ;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite d'au moins 15 jours, conformément aux exigences gouvernementales relatives à la situation pandémique de la COVID-19, et remplaçant exceptionnellement l'exigence d'une assemblée publique de consultation décrétée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 2021-530 soit et est adopté comme suit;

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 2021-530 et s'intitule *règlement modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement*.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-530 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT

ARTICLE 3 MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 2

- 3.1** L'article 2.1 est modifié par le remplacement des mots « dans 2 zones » par « dans plus d'une zone ».

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc St-Denis
Maire

Jacynthe Toupin
Directrice générale/ secrétaire-trésorière

Étapes	Date	Résolution
Avis de motion	14 juin 2021	2021-06-175
Adoption 1 ^{er} projet de règlement	14 juin 2021	2021-06-179
Avis public adoption 1 ^{er} projet de règlement	15 juin 2021	
Assemblée publique de consultation	25 juin – 8 juillet 2021	
Adoption 2 ^e projet de règlement	12 juillet 2021	2021-07-220
Avis public adoption second projet de règlement	15 juillet 2021	
Assemblée publique de consultation 2 ^e projet de règlement	22 juillet au 5 août 2021	
Adoption du règlement	9 août 2021	2021-08-242
Avis de conformité règlement MRC	9 septembre 2021	MRC-CA-15850-09-21
Adoption du règlement	4 octobre 2021	2021-10-302
Avis public d'adoption du règlement	15 octobre 2021	
Entrée en vigueur règlement	4 octobre 2021	